

# Le centre d'instruction de la protection civile de Genève

Autor(en): **Reymann, M. E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schutz und Wehr : Zeitschrift der Gesamtverteidigung = revue pour les problèmes relatifs à la défense intégrale = rivista della difesa integrale**

Band (Jahr): **34 (1968)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-364343>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

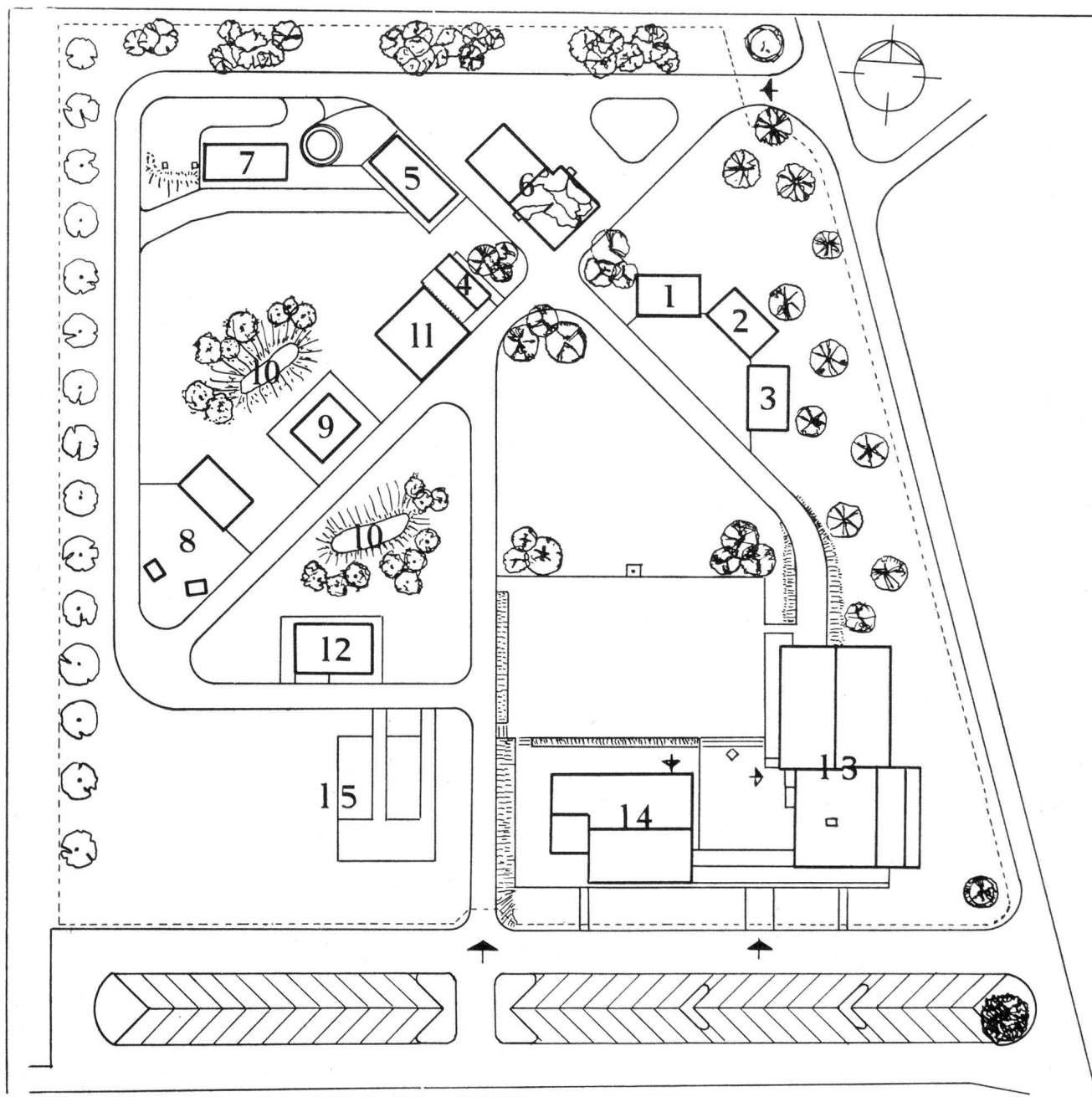
# Le centre d'instruction de la protection civile de Genève

Par M. E. Reymann, directeur du Service cantonal de protection civile

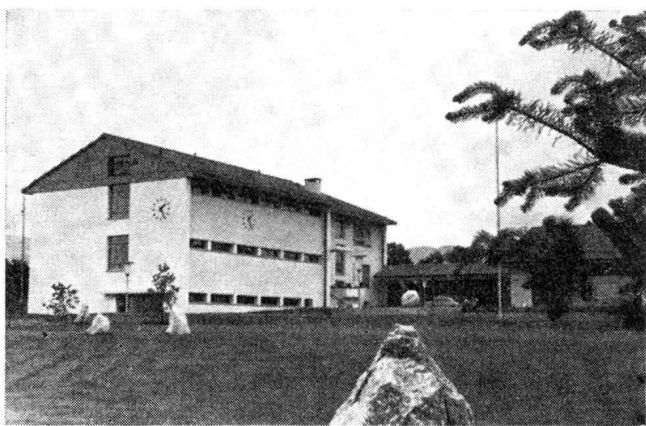
Le centre d'instruction du canton de Genève a été inauguré le 25 mai 1967 en présence de M. le conseiller fédéral von Moos. Il est situé à Bernex, à proximité de la limite de l'agglomération, dans un cadre rural, et présente une surface de 18 000 m<sup>2</sup>. Il est destiné à assurer l'instruction de toutes les personnes astreintes à la protection civile du canton, ce

qui veut dire que tous les cours d'introduction et de cadres s'y déroulent. Les constructions ont un caractère très civil et tout a été mis en œuvre pour le bien-être des participants. Ceux-ci ne sont pas logés au centre, étant donné la petite superficie du canton, et regagnent chaque soir leurs domiciles.

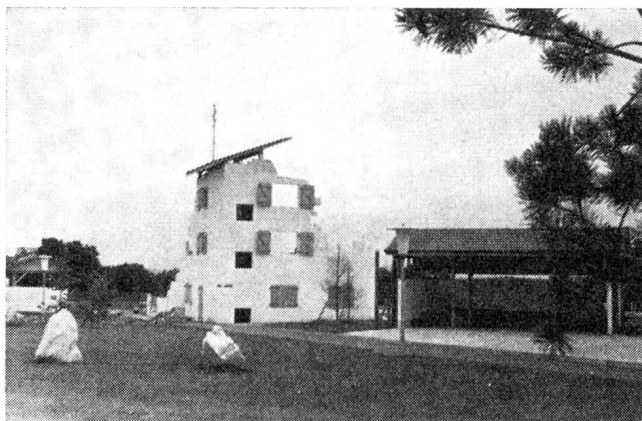
Plan du centre d'instruction de Genève



1 levage; 2 encrage et tronçonnage; 3 éclairage et cordage; 4 oxycoupage; 5 marteaux pneumatiques démolisseurs et perforateurs; 6 maison de deux étages en grande partie démolie; 7 prises d'eau; 8 feux divers; 9 petit bâtiment à deux étages; 10 collines d'observation; 11 feux spéciaux; 12 dépôt; 13 bâtiment des cours; 14 restaurant self-service; 15 place de jeu



Vue générale du bâtiment des cours



La maison d'exercice (à gauche) et la station d'exercice «levage» (à droite)

Le bâtiment des cours comporte, au rez-de-chaussée, un auditorium de 120 places avec cabine pour cinéma et projection, puis deux salles de cours, chacune pour 25 à 30 personnes, et une infirmerie. Le premier étage comprend une grande salle de conférence, deux salles semblables à celles du rez-de-chaussée et deux bureaux pour le personnel d'instruction. Ces deux niveaux présentent aussi des vestiaires, toilettes, douches et cabines téléphoniques. Le sous-sol comporte un atelier de réparation, un garage avec emplacements pour le nettoyage des engins, pour le lavage et le séchage des tuyaux et le lavage des bottes. Un autre local est prévu comme magasin d'équipement et de matériel. Enfin, nous trouvons encore un vestiaire, des douches et toilettes pour les instructeurs.

Un second bâtiment est équipé comme restaurant self-service et est bordé par une terrasse agréable. Les dix places d'exercices présentent une originalité en ce sens que la plupart sont équipées de couverts avec éclairage et chauffage à rayons infrarouges, ce qui permet de dispenser une instruction valable par n'importe quel temps.

Trois emplacements d'exercices (1 à 3) sont prévus pour l'instruction avec le matériel de levage, d'an-

crage, de tronçonnage, de cordage, d'éclairage et d'outillage divers. Deux autres emplacements (4 et 5) permettent une instruction au chalumeau-découpeur et la démolition des murs en briques, plots et béton. Une maison de deux étages (6), en grande partie démolie, permet d'organiser divers exercices de sauvetage. Elle présente, d'autre part, une cave étayée et un abri d'immeuble avec sas et désinfections, appareils de ventilation et filtres ainsi que sorties de secours et voies d'évacuation. Ces sous-sols sont spécialement destinés à l'instruction des gardes d'immeubles. Un autre couvert (7), sous lequel est construit une réserve d'eau de 300 m<sup>3</sup>, présente des prises d'eau pour l'instruction aux motopompes de 400 et 1400 l/min. Un autre emplacement (8) est prévu pour des exercices d'extinction de feux au moyen des seaux-pompes. Un bâtiment de deux étages (9) de construction spéciale est destiné aux sapeurs-pompiers de guerre pour la lutte contre l'incendie. Enfin, une dernière place d'exercice est utilisée pour l'extinction de feux spéciaux, notamment de feux d'huiles et d'hydrocarbures.

Ce centre d'instruction constitue une réussite à mettre à l'actif des autorités genevoises. Cette réalisation représente un atout important pour le développement de la protection civile dans ce canton.

## Provisorische Ausbildungsplätze der Luftschutztruppen im Truppendienst

Von Major Stelzer

Zahlreiche wesentliche Ausbildungsbedürfnisse, die sich aus der Eigenart und den Anforderungen von Schadenplatz und Schadenstelle ergeben, können nur im besonders konstruierten Übungsdorf befriedigend berücksichtigt werden, Anlagen, wie sie im Ausland teilweise seit Jahren bestehen. Bis unsere Luftschutztruppen über ein oder mehrere Übungsdörfer verfügen, dürften aber noch Jahre verstreichen.

Um auch in den Wiederholungskurstypen A und C ernstfallmässige Ausbildung betreiben zu können, ist es nötig, besondere Ausbildungsanlagen zu erstellen, die entweder für sich allein oder teilweise oder ganz

im Zusammenhang mit kleinen Abbruchobjekten gebaut werden können. Es sind Behelfsanlagen für die Dauer des betreffenden Dienstes.

Schadenauslösungen ohne vorherige Warnung oder mit viel zu kurzen Warnfristen, wie sie in einem zukünftigen Krieg zu erwarten sind, werden bewirken, dass ein grosser Teil der Bevölkerung am Arbeitsplatz, in der Wohnstätte, im Freien ungeschützt über-rascht wird. Ein starker Anfall von Verwundeten und Eingeschlossenen in der Trümmermasse eingestürzter Gebäude wird die Folge sein. In ganz ausgesprochenem Masse trifft das auch für Schadenzonen nach nuklearen Angriffen zu. Damit gewinnen